



Diplôme d'Etat d'Aide-soignant *Diplômés de 2014*

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, le Conseil régional d'Auvergne, les instituts de formation et les professionnels ont souhaité analyser le suivi de l'insertion professionnelle des élèves et étudiants formés.

C'est dans cette optique qu'a été élaboré un dispositif

d'enquête pérenne à destination des élèves et étudiants présentés au diplôme d'Etat portant, notamment, sur leur devenir à 6 et 12 mois.

Les première et deuxième vagues de l'enquête ont concerné les sortants de formation de 2012 et 2013 (cf. parutions de mars-avril 2014 et mars 2015) ; la troisième, présentée ci-après, porte sur les diplômés de 2014, soit 1 594 personnes.



LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE

Le questionnaire a été conçu et administré par le CARIF OREF Auvergne et la Région. L'enquête 2015 s'est déroulée de juillet à septembre. La Région a procédé à des relances téléphoniques ciblées visant à améliorer le taux et la qualité des réponses.

L'enquête balayait l'ensemble de la situation de la personne, de sa situation antérieure jusqu'au suivi à 12 mois :

- ✓ la situation avant l'entrée en formation (le lieu de résidence antérieure*, le statut et l'expérience professionnels, le dernier diplôme obtenu, le suivi d'une préparation au concours...),
- ✓ la situation pendant la formation (le statut professionnel, forme de la formation, l'aide financière reçue...),
- ✓ la situation à 12 mois avec :
 - ✓ le type de situation (emploi, sans emploi...),
 - ✓ en cas d'emploi le poste occupé, le contrat (type, durée, temps de travail, salaire...), l'employeur (secteur d'activité, taille, lieu de travail*), la durée et les modalités d'obtention du poste,
 - ✓ en cas de formation, le type et le lieu*,
 - ✓ et, si la personne était sans emploi, la cause et sa situation détaillée.

Par rapport aux précédentes vagues, le dispositif d'enquête a connu, en 2015, **quelques évolutions** :

- ✓ une interrogation portant sur les seuls **diplômés** et non sur l'ensemble des présentés à l'examen,
- ✓ des informations sur la situation avant l'entrée et pendant la formation **collectées**, lorsque cela était possible, **auprès des instituts de formation** (pour 18 des 31 sites),
- ✓ une enquête biannuelle qui devient **annuelle** et portant sur la situation détaillée 12 mois après la sortie de formation, complétée de quelques questions sur un emploi éventuel occupé entre temps (type de contrat, de poste ...).

L'ANALYSE DU TAUX DE RÉPONSE

Pour la formation d'aide-soignant, deux sessions d'examen sont concernées par le dispositif d'enquête (décembre 2013 et juillet 2014). Pour rappel, la durée de cette formation étant de 1 an, les personnes interrogées ont donc débuté leur formation en 2013.

247 des 535 diplômés interrogés ont répondu aux questionnaires à 12 mois, soit un **taux de réponse de 46%**, inférieur au taux global toutes formations sanitaires et sociales confondues (52%) et à celui des seuls sortants de formations paramédicales et de sages-femmes (52% soit 648 enquêtés pour 1 244 sortants).

Les effectifs enquêtés à l'enquête ont été **redressés** en s'inspirant de la méthode CALMAR (CALage sur MARGes) développée par l'INSEE. Le principe consiste à **pondérer les individus** en utilisant une **information auxiliaire** (variable de calage) de telle façon que l'échantillon des enquêtés ressemble le plus possible à la population enquêtée. Dans la présente enquête, le calage a été réalisé à partir de **l'âge, du sexe, du COTEF de formation et éventuellement de la session d'examen**.

Dans la suite du document, les résultats afférents au diplôme sont comparés à ceux de l'ensemble des diplômés des formations paramédicales et de sages-femmes.

* Les lieux ou territoires correspondent au COTEF, Comité Territorial Emploi Formation

LE PROFIL DES ENQUÊTÉS

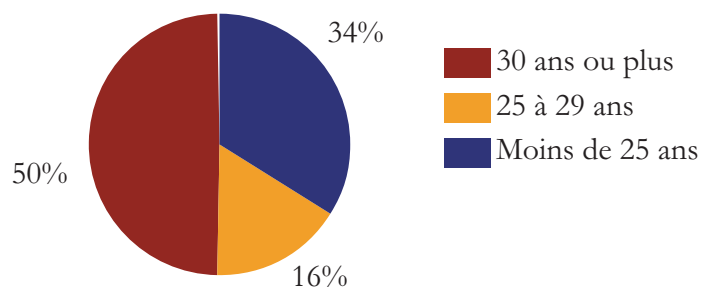
Quel est leur sexe ?



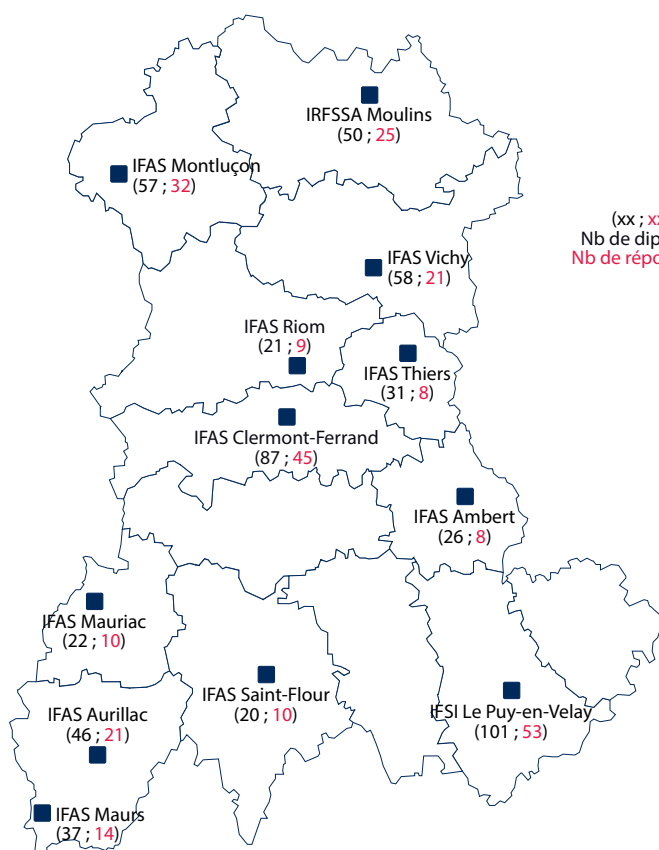
Plus de 9 enquêtés sur 10 sont des femmes.

La moitié des diplômés a plus de 30 ans*.

Quel est leur âge ?



Dans quel institut de formation ont-ils été formés ?



(xx ; xx) :
Nb de diplômés
Nb de répondants

11 instituts (IFAS) proposent une formation d'aide-soignant sur la région, dont 1 sur 2 sites (Clermont-Ferrand et Riom).

Le COTEF du Puy-en-Velay forme 19% des enquêtés, devant ceux de Clermont-Ferrand (16%), de Vichy et de Montluçon (11%).

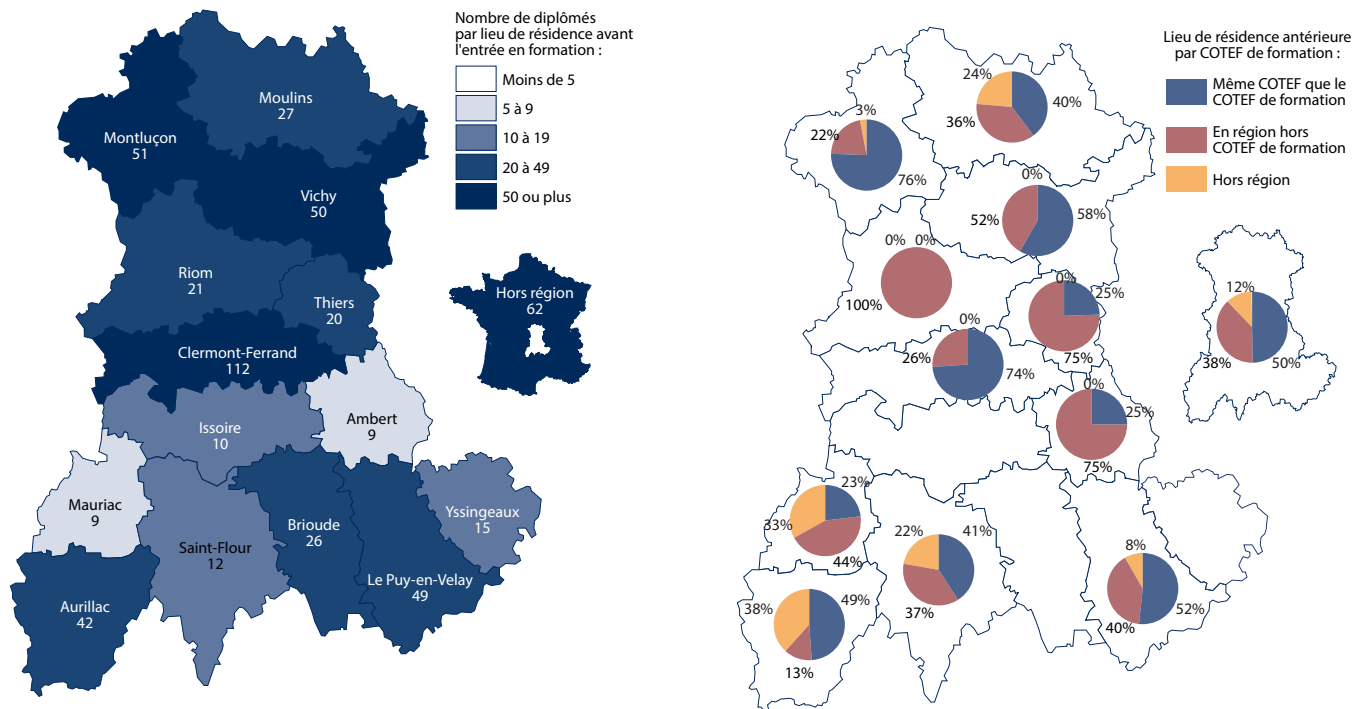
Les taux de réponse varient de 26% à l'IFAS de Thiers à 56% à celui de Montluçon.

** L'âge calculé est celui à la sortie de formation. En absence de redoublement (information non disponible dans l'enquête), l'âge à l'entrée est de 1 an inférieur.



LA SITUATION DES ENQUÊTÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION

Quel était leur lieu de résidence avant l'entrée en formation ?



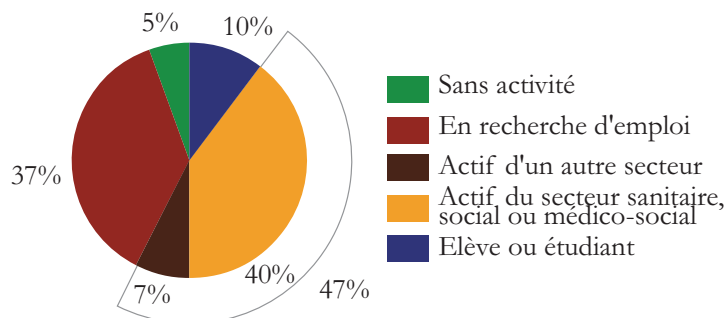
22% des enquêtés résidaient sur le COTEF de Clermont-Ferrand avant leur entrée en formation d'AS, 12% hors région et 10% sur les territoires de Montluçon, de Vichy ou du Puy-en-Velay.

Le rapprochement lieu de formation - lieu de résidence antérieure met en évidence qu'en moyenne, 50% des enquêtés habitaient auparavant sur leur COTEF de formation (part allant de 25% à Ambert ou Thiers à 74% sur Clermont-Ferrand ou 76% à Montluçon).

38% des diplômés résidaient en Auvergne mais dans un COTEF différent de celui de leur formation.

Les résidents hors Auvergne (12% du total, 62 personnes) se sont formés sur six territoires, leur part variant de 3% sur le COTEF de Montluçon à 38% sur celui d'Aurillac (2 IFAS sur ce territoire). 6 d'entre eux résidaient auparavant en Rhône-Alpes.

Quel était leur statut professionnel avant l'entrée en formation ?



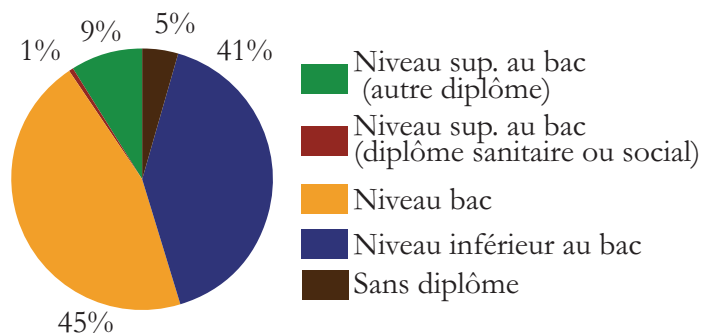
Avant l'entrée en formation d'aide-soignant, 47% des enquêtés étaient actifs, salariés ou professions libérales, 40% exerçant auparavant dans le secteur sanitaire, social ou médico-social.

37% étaient en recherche d'emploi et 10%, élèves ou étudiants (poursuite d'études).

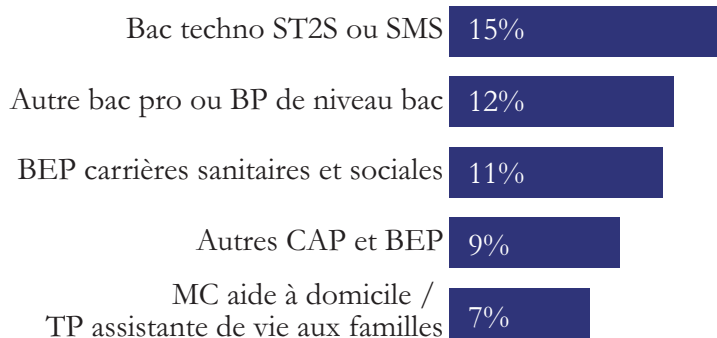


LA SITUATION DES ENQUÊTÉS AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION (SUITE)

Quel était le niveau du dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation ?



Quel était le dernier diplôme ou titre obtenu avant l'entrée en formation (top 5) ?



45% des enquêtés étaient titulaires d'un diplôme de niveau bac avant leur entrée en formation et 41% d'un diplôme de niveau 5.

Cette répartition est confirmée par l'examen du top 5 des diplômes, avec deux Bac et trois certifications de niveau 5.

A l'entrée en formation, 46% des enquêtés avaient obtenu leur dernier diplôme depuis moins de 5 ans et 35% depuis plus de 10 ans, pour une moyenne tout public de 3,8 ans.

Avaient-ils suivi une préparation au concours d'entrée dans la formation ?

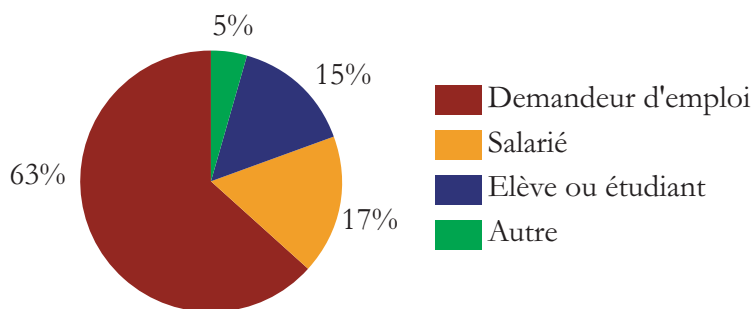
32% des enquêtés indiquent avoir suivi une préparation au concours.



LA SITUATION DES ENQUÊTÉS PENDANT LEUR FORMATION

Quel était leur statut professionnel pendant la formation ?

63% des enquêtés avaient le statut de demandeur d'emploi pendant la formation, 17% celui de salarié et 15%, celui d'élève ou d'étudiant.

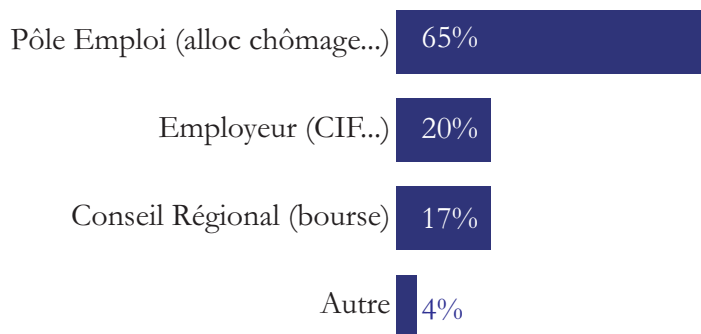


Etaient-ils en formation partielle ?

20% des enquêtés ont déclaré être en formation partielle (103 personnes). Tous étaient en formation passerelle, c'est-à-dire qu'ils détenaient un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation.

De quelle(s) ressource(s) financière(s) ont-ils bénéficié pour leur vie quotidienne pendant la formation ?

94% des enquêtés déclaraient avoir bénéficié d'une aide ou d'une ressource financière pour leur vie quotidienne. Parmi eux, 65% percevaient une allocation Pôle Emploi, 20% une rémunération de leur employeur, 17% une bourse du Conseil régional, etc..



A noter qu'une même personne pouvait bénéficier de plusieurs aides ce qui explique que le cumul des pourcentages dépasse 100%.

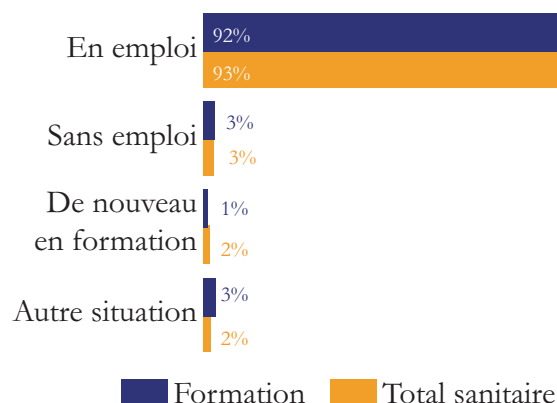


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION

Quelle était leur situation professionnelle ?

92% des diplômés étaient en emploi 12 mois après la formation (494 personnes) soit 1 point de moins que l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

Cette part est cependant en progression par rapport aux sortants de 2013 (+3 points).

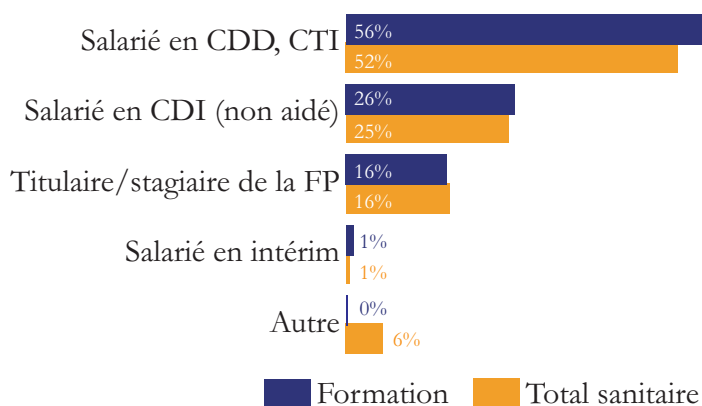


NB : l'analyse se concentre, par la suite, sur la situation d'emploi.

Quel est l'intitulé du poste occupé ?

97% des enquêtés exerçaient le métier d'aide-soignant.

Quel était leur statut professionnel ?

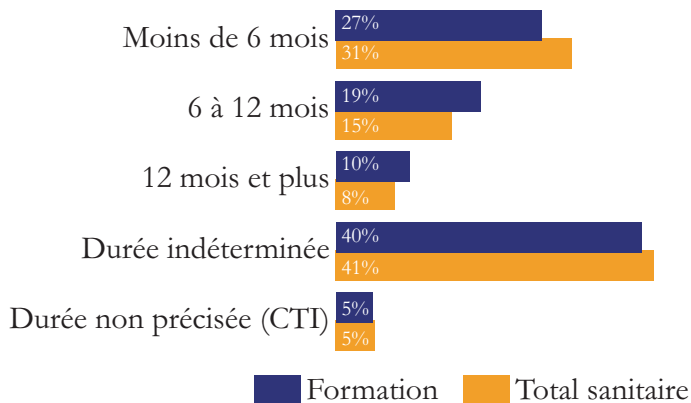


56% des enquêtés étaient en CDD ou CTI, *versus* 52% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires. 43% étaient en emploi stable* *versus* 47%. Dans le détail, 26% étaient en CDI (*versus* 25%) et 16% titulaires ou stagiaires de la fonction publique (contre 16%).

A noter que moins d'1% des enquêtés occupaient un emploi aidé.

* : CDI, stagiaires/titulaires de la FP, professions libérales

Quelle était la durée du contrat ?



40% des enquêtés occupaient un emploi à durée indéterminée après leur sortie de formation contre 41% pour l'ensemble des diplômés des formations sanitaires.

Les aides-soignants se voient proposer des contrats de plus longue durée que l'ensemble des formations sanitaires : 27% occupaient un emploi de durée inférieure à 6 mois (*versus* 31%) et 28% d'une durée de 6 mois et plus (contre 23%). A noter que, pour les sortants de 2013, les contrats de courte durée étaient plus fréquents.

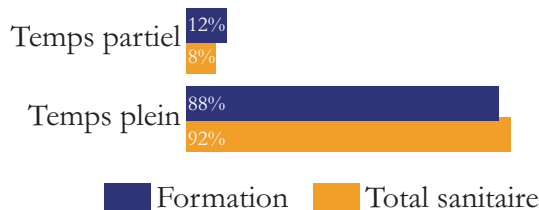


LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

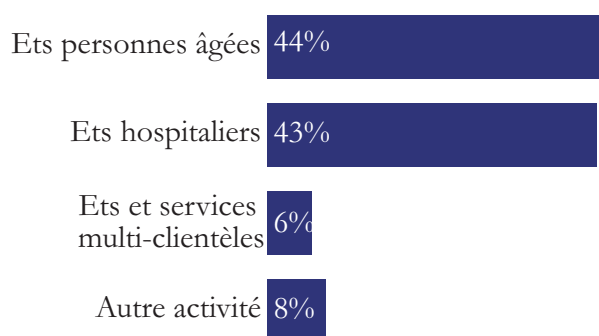
Quel était le temps de travail ?

88% des enquêtés exerçaient leur activité à temps plein contre 92% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

Le temps partiel (56 personnes concernées) est subi dans 69% des cas.



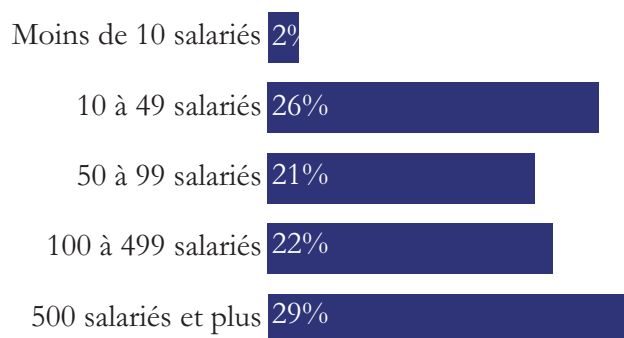
Quelle est la nature de l'activité de l'établissement employeur ?



44% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement pour personnes âgées (EHPAD, service de maintien à domicile...) et 43% au sein d'un établissement hospitalier.

Par rapport aux sortants de 2013, les établissements pour personnes âgées perdent 5 points au profit des établissements hospitaliers.

Quelle est la taille de l'établissement employeur ?



51% des enquêtés exerçaient leur activité au sein d'un établissement de 100 salariés ou plus (à rapprocher du poids croissant des établissements hospitaliers parmi les employeurs).

Quel était le salaire net mensuel en euros (primes incluses) ?

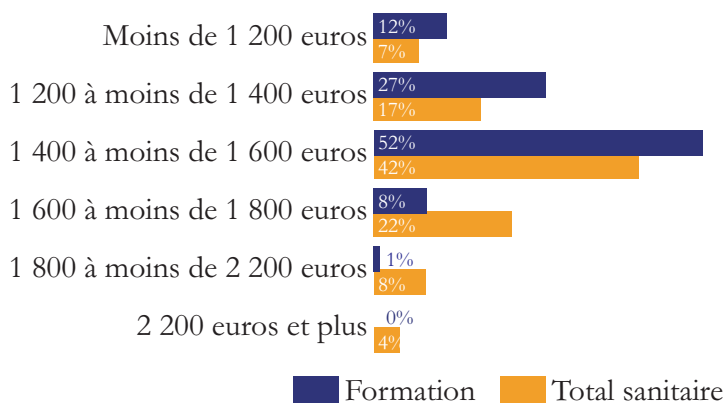
79% des enquêtés déclaraient gagner de 1 200 à 1 600 € nets mensuels (contre 59% pour l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires).

A noter la sur-représentation sur les tranches de salaire inférieures et l'absence sur les tranches supérieures.

Le salaire net mensuel moyen est de 1 413 €, inférieur de 10% à celui perçu par l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires (1 555 €).

Il est à mettre en relation avec la part plus importante d'emplois à temps partiel pour les aides-soignants.

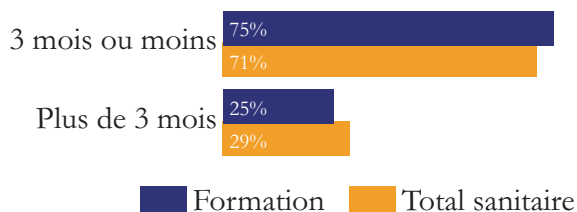
A noter cependant que ce salaire mensuel moyen est supérieur à celui perçu par les ambulanciers, diplômés de même niveau de formation et plus souvent employés à temps plein.





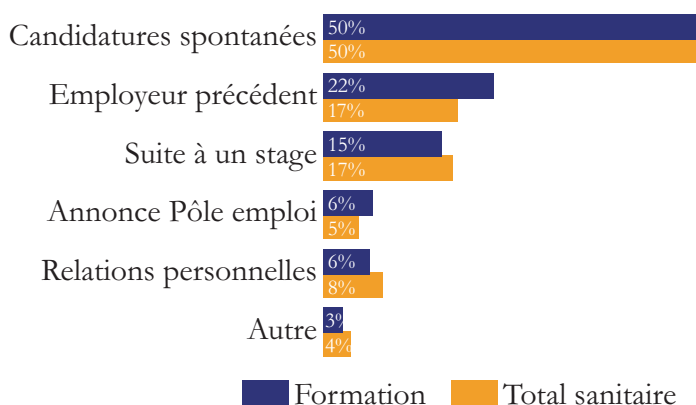
LA SITUATION 12 MOIS APRÈS LA SORTIE DE FORMATION (SUITE)

Quelle a été la durée d'obtention de l'emploi ?



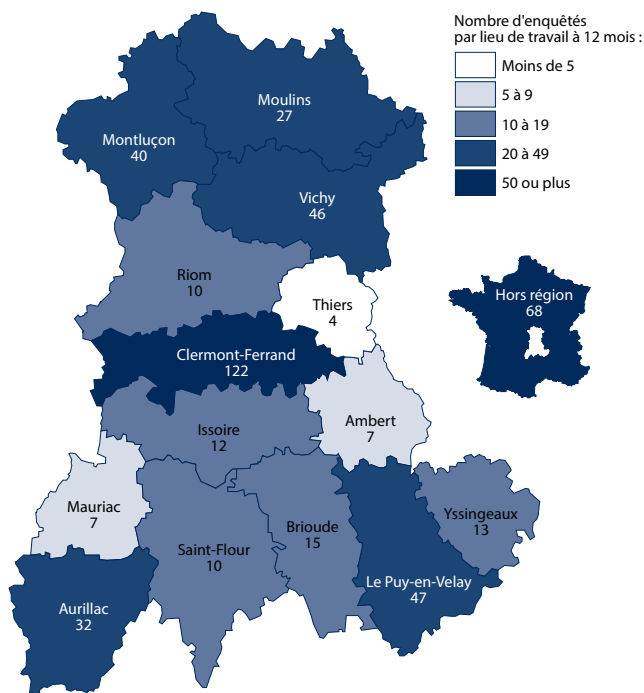
75% des enquêtés ont obtenu leur emploi au maximum 3 mois après leur sortie de formation, part supérieure de 4 points à celle de l'ensemble des enquêtés des formations sanitaires.

Quel a été le mode d'obtention de l'emploi ?



La candidature spontanée est le mode d'obtention de l'emploi le plus fréquent (50% des diplômés comme pour l'ensemble des formations sanitaires), devant l'employeur précédent (22% *versus* 17%) et le stage (15% contre 17%).

Quel était le lieu de travail ?



86% des enquêtés travaillaient en région : 25% sur le COTEF de Clermont-Ferrand, 10% sur le territoire du Puy-en-Velay ou sur celui de Vichy.

85% des enquêtés auvergnats exerçaient leur activité sur leur lieu de résidence antérieur (part variant de 24% sur le territoire de Thiers à 100% pour celui d'Aurillac ou Saint-Flour).

En moyenne, 14% des formés travaillaient hors région 12 mois après leur sortie, part variant de 0% pour les formés du COTEF de Vichy ou 2% pour celui de Clermont-Ferrand à 21% sur le COTEF de Moulins. Seules 8% des personnes travaillant hors région (68 au total) exercent en Rhône-Alpes.

Avaient-ils occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation ?

30% des enquêtés, en emploi 12 mois après leur diplôme, avaient occupé un autre emploi depuis leur sortie de formation (contre 38% pour l'ensemble des formations sanitaires).

Le poste occupé était pour 75% d'entre eux, de même nature que celui occupé à 12 mois.

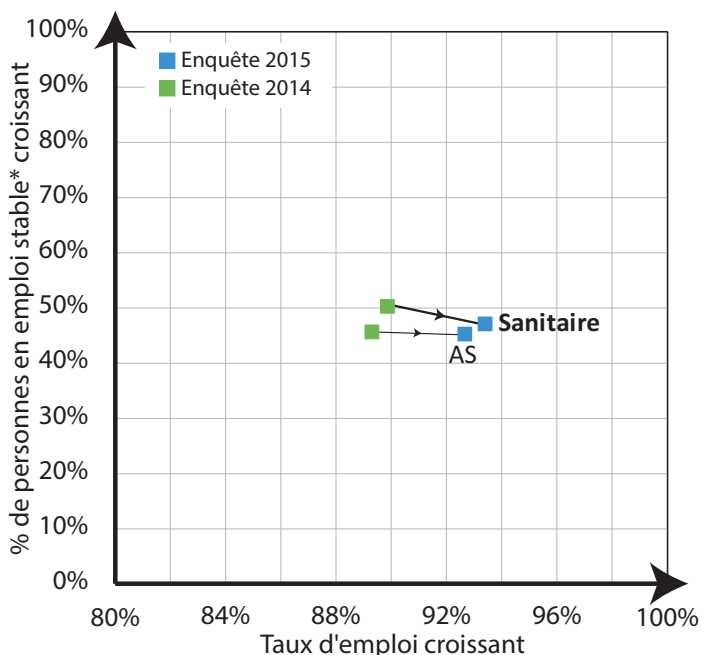


SYNTHÈSE

Taux d'emploi et stabilité

Les indicateurs d'emploi pour les diplômés de formation d'AS sont proches des indicateurs moyens toutes formations sanitaires confondues.

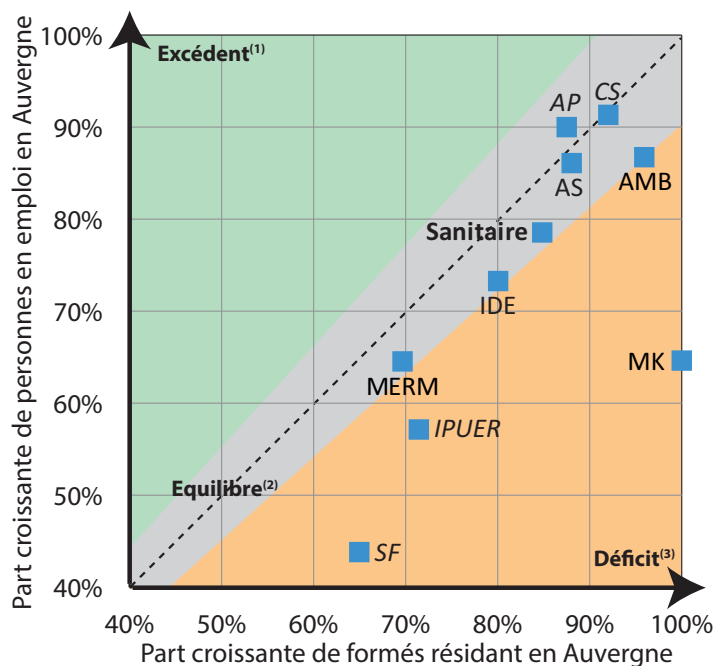
La situation des aides-soignants semble s'améliorer au regard du taux d'emploi*. En effet, pour les diplômés de 2014 (enquête 2015), il dépasse le niveau de 2014 (92% *versus* 89%) mais la qualité de l'emploi reste constante (taux d'emploi stable égal à 42%).



Lieux de résidence antérieure et de travail à 12 mois

Pour la région, le solde d'aides-soignants est globalement équilibré. Ainsi, les formés étaient à 88% des résidents auvergnats et 86% d'entre eux sont restés pour travailler en Auvergne.

La situation est plus favorable que la moyenne toutes formations sanitaires confondues (solde négatif).



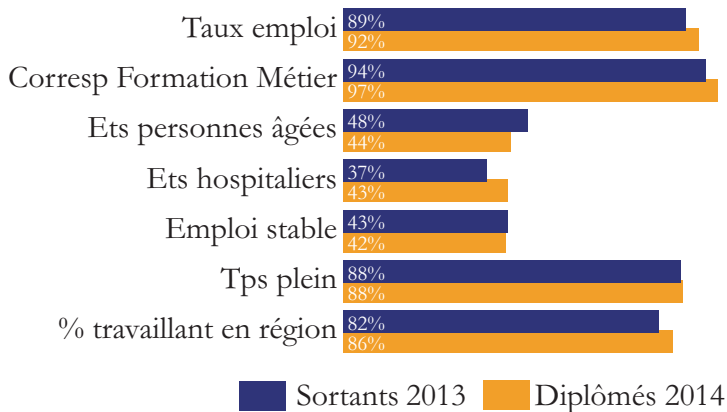
(1): plus de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (2): autant de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées
 (3): moins de personnes en emploi en Auvergne que de personnes formées

Comparatif de la situation à 12 mois* des sortants de 2013 et diplômés de 2014

La situation des aides-soignants s'est globalement améliorée sur le marché du travail entre sortants de 2013 et diplômés de 2014. Elle est très satisfaisante.

Ainsi, le taux d'emploi pour les enquêtés de 2014 est supérieur de 3 points à celui de 2013 et s'établit à 92%. Les établissements hospitaliers enregistrent une augmentation de leur poids de 5 points au détriment des EHPAD. La part des aides-soignants travaillant en Auvergne augmente de 4 points.

La part de l'emploi stable est constante sur les deux vagues (42%), de même que de la part du temps plein (88%).



* Comparatif effectué sur la base des répondants redressée pour les 2 vagues d'enquête. La comparaison porte sur des sortants pour 2013 (diplômés ou non) et pour des diplômés en 2014. A noter que 93% des sortants de 2013 avaient obtenu leur diplôme.



L'INSERTION DES SORTANTS DE FORMATIONS PARAMÉDICALES ET SOCIALES

GLOSSAIRE

APEMK : année préparatoire aux études de masso-kinésithérapie

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le bac Sciences Médico-Sociales en 2007

BEP CSS : Brevet d'Etudes Professionnelles Carrières Sanitaires et Sociales

CS : Cadre de Santé

DE AS : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Formation partielle : cursus partiel suivi par des personnes titulaires de certains titres ou diplômes, ou s'inscrivant dans le cadre d'un parcours VAE

Formation passerelle : pour les personnes titulaires

d'un diplôme donnant droit à dispense du concours et de certains modules de formation

FP : Fonction Publique

IADE : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

IBODE : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

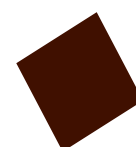
IDE : Infirmier Diplômé d'Etat

MERM : Manipulateur en électroradiologie médicale

MK : Masseur-kinésithérapeute

PACES : Première Année Commune aux Etudes de Santé, conduit les étudiants aux 4 filières médicales, médecine, dentaire (odontologie), pharmacie ou maïeutique (sage-femme) au terme d'un concours

Préparation : suivi d'une préparation au concours d'entrée en formation



► **Contact : CARIF OREF Auvergne**
16b rue Fontgiève - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.orientation.auvergne.fr/>
<http://www.pro.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

